

COMMUNE DE ECHARLENS

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Ech 1/5000

ECHA 22.04

ENQUETE PUBLIQUE AUX CONDITIONS D'APPROBATION PAR LA DAEC DU 27.01.2021

URBASOL SA

ROUTE JO-SIFFERT 4

1762 GIVISIEZ

AOÛT 2022

ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir

- ZCPP I ZONE DE CENTRE A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES I
- ZCPP II ZONE DE CENTRE A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES II
- ZC I ZONE DE CENTRE I
- ZC II ZONE DE CENTRE II
- ZRMD ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
- ZRFD ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3, 4

Zone agricole

- ZA ZONE AGRICOLE

Autre zone

- AF AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

- CARTE DE DETAILS DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DE DETAILS DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DE DETAILS DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DE DETAILS DES DANGERS NATURELS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- SECTEUR NON CONSTRUCTIBLE
- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

Les dispositions de l'article 13 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

Périmètres superposés

- ORIENTATION OBLIGATOIRE DES FAITES
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- SECTEURS NON AGRICOLES
- PERIMETRE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS (ZCPP)
- FRONT D'IMPLANTATION
- PERIMETRE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS (ZCPP) AVEC PPS
- PERIMETRE D'HABITAT A MAINTENIR (PHM)
- PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE
- PERIMETRE ARCHEOLOGIQUE

Eléments protégés superposés

- ARBRE ET LIGNEE D'ARBRE - BOISEMENT HORS FORET (en zone à bâtir)
- VERGER - BOISEMENT HORS FORET
- BIOTOPE
- HAIE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORET

Selon la LPNat: LES BOISEMENTS HORS-FORET EN DEHORS DE LA ZONE A BÂTIR SONT PROTEGES

- COURS D'EAU, LAC, TOURBIERE
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
- VOIES HISTORIQUES IVS D'IMPORTANCE NATIONALE - Catégorie 2

Autres éléments superposés

- BATIMENT NON SOUMIS A L'IBUS
- BATIMENT DE REFERENCE

Informations indicatives

- ZONES DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES S1/S2/S3
- SITES POLLUES
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé approximatif)
- CONDUITE DE GAZ
- LIGNE ELECTRIQUE
- PERIMETRE COMMUNAL

LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ECHARLENS, mail: commune@echarlens.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n°41 du 15 octobre 2021
Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n°20 du 20 mai 2022
Mis à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n°34 du 26 août 2022

Adopté par le Conseil communal d'Echarlens, le 10.10.2022

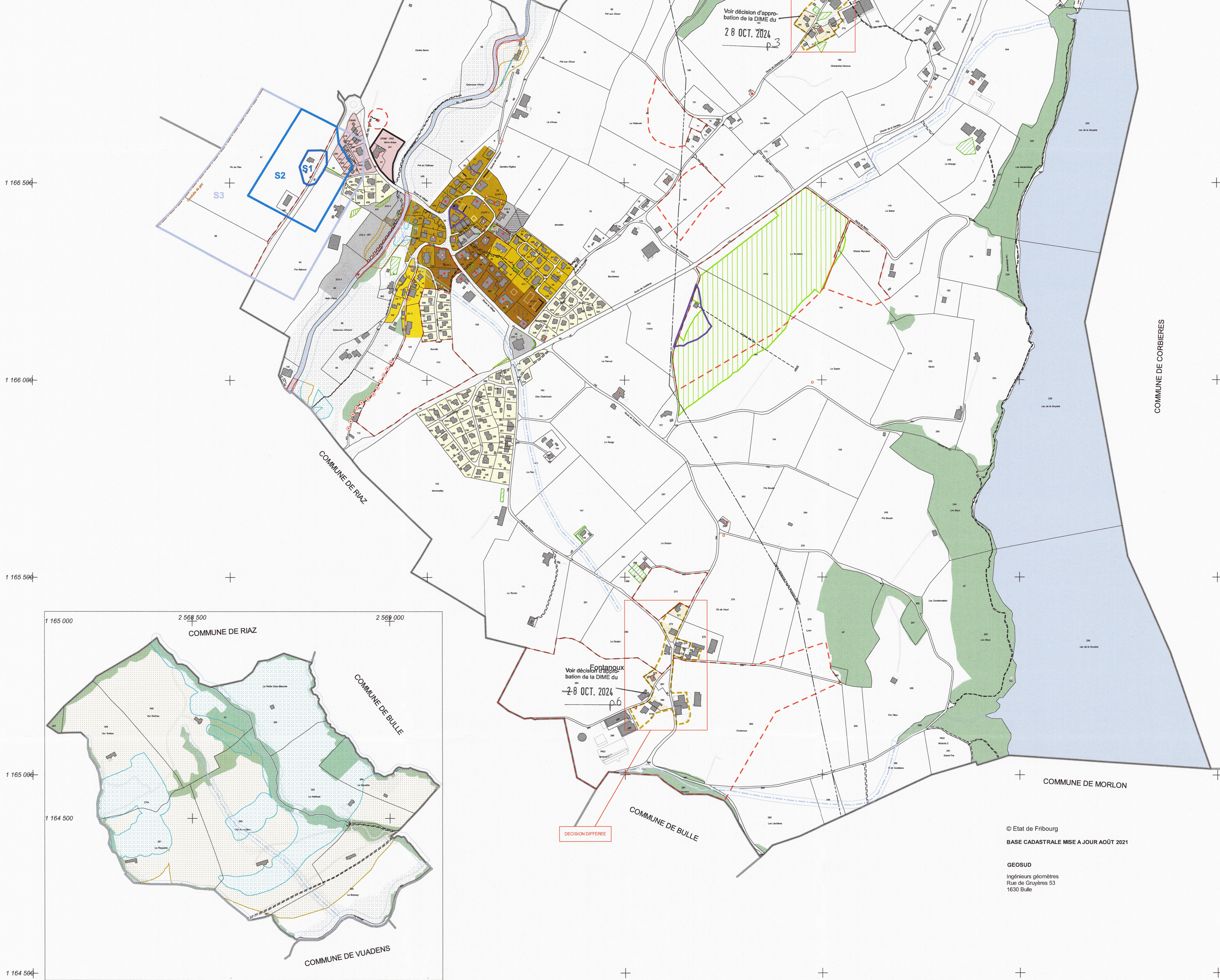
La Secrétaire: *Budis*

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le 28 OCT. 2024

Le Conseiller d'Etat, Directeur: *JPV*



CENTRE VILLAGE - Ech. 1/2'000



© Etat de Fribourg
BASE CADASTRALE MISE A JOUR AOÛT 2021

GEOSUD
Ingénieurs géomètres
Rue de Gruyères 53
1630 Bulle